

Discours de M. le Secrétaire d'État chargé du développement de la Région Capitale à l'Ambassade du Danemark (prononcé par Pierre-François Le Fol, Conseiller de Monsieur Christian BLANC le 24 novembre 2009)

Madame l'Ambassadeur,

Mesdames,

Messieurs,

Aujourd'hui même, vous le savez sans doute, le projet de loi sur le Grand Paris entre en discussion à l'Assemblée Nationale. C'est un stade important pour ce projet voulu par le Président de la République. Ce projet de loi est en effet celui des fondations pour donner un nouveau souffle à la Région Capitale française.

Il intervient parallèlement à l'engagement international de la France pour mettre en œuvre les accords de Kyoto, et dans quelques jours, peut-être ceux de Copenhague, et imaginer les conditions concrètes d'un développement économique durable.

Tout le défi est de conjuguer ces exigences avec une croissance économique indispensable pour permettre de réaliser des projets ambitieux, et qui répondent à des besoins autant de développement économique que de cohésion sociale, de création de logement que de réinvention de la ville.

Il n'est pas de solutions toutes faites, ni de recettes-miracles. Et, s'il n'est pas interdit de nous inspirer des réflexions de nos voisins et partenaires mondiaux, nous devons aussi inventer les solutions les plus pertinentes par rapport à notre propre territoire, à notre histoire, à notre développement économique. Par ailleurs, vous le savez, la France joue un rôle pionnier dans la reconnaissance de nouveaux critères dans la mesure de la croissance, selon les préconisations faites par Joseph Stiglitz dans le rapport que lui a demandé le Président de la République. À l'indice traditionnel du PIB, il faut aussi ajouter l'idée de « soutenabilité » du développement : le bien-être de la population, les facteurs d'évolutions

possibles des ressources naturelles, du capital humain et social doivent être intégrés dans l'évaluation de la croissance.

C'est pourquoi le Grand Paris ambitionne d'être la vitrine française d'un humanisme moderne : un pôle majeur de croissance économique, mais aussi un lieu d'innovation et une capitale mondiale de l'art de vivre au XXIème siècle.

Le projet du Grand Paris est un projet unique, dans l'histoire de la France, de développement prenant simultanément en compte les transports et l'aménagement des territoires qui sont desservis, et qui traite de manière globale et cohérente les dimensions économique, sociale, urbanistique, environnementale, culturelle et scientifique.

Traditionnellement dans l'histoire de notre pays, il incombe à l'État d'être le stratège du développement du territoire, d'être le garant de l'intérêt national et de s'engager dans le long terme. C'est pourquoi, pour se placer à la hauteur de cette ambition, le Président de la République a créé, en mars 2008, un Secrétariat spécifique, chargé du développement de la Région Capitale.

Une des grandes tâches du secrétariat d'Etat a été de valoriser l'existant et d'identifier les potentiels qui pouvaient se développer et rayonner mondialement.

Parmi eux, les potentiels de l'éco-construction, plus particulièrement réunis autour du grand pôle scientifique de la Cité Descartes à l'est de Paris. Il réunit près de 1200 chercheurs et ingénieurs, au sein de l'Université de Paris-Est, mais aussi de grandes écoles d'enseignement supérieur et de grands laboratoires de recherche (ENPC, ESIEE, LCPC, CSTB, INRETS, Ecole d'Architecture Ville et Territoire, IFU...) alliant excellences scientifiques et compétences techniques.

L'activité scientifique et technologique de la Cité Descartes s'articule essentiellement autour de 3 domaines de compétence :

Les compétences en matière de modélisation, de simulation, de contrôle, de capteurs, de réseaux ;

Les compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme, de conception, de pilotage et de gouvernance des systèmes et des écosystèmes urbains ;

Enfin, les compétences techniques en génie civil, en génie urbain, en génie de l'environnement, et en matière d'énergie, de matériaux et d'infrastructures de services ;

Huit grandes filières y sont particulièrement actives. Il s'agit des filières d'innovation dans les services urbains traditionnels, de développement et fabrication de capteurs, de développement et de mise en œuvre de nouveaux services urbains, de nouveaux matériaux du bâtiment, d'énergie dans le bâtiment et dans la ville, de gestion et de traitement de l'eau, de stockage et capture du CO2 et de techniques de géothermie.

C'est donc un pôle essentiel pour les défis de l'éco-construction et de la métropole post-Kyoto, qui sera un des enjeux fondamentaux de notre avenir.

Le développement des éco-industries se présente en effet comme un moteur d'une politique de relance pour sortir de la crise économique que nous traversons. Elles représentent déjà plus de 60 milliards d'euros de chiffres d'affaire et près de 400 000 emplois dans le pays, dont plus de la moitié dans des filières en forte croissance, telles que l'efficacité énergétique des bâtiments, la biomasse, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets, les biocarburants, la dépollution des sites. Et leur potentiel est aujourd'hui estimé à 50 milliards d'euros d'activité supplémentaire et à 280 000 nouveaux emplois en 2020.

Compte tenu des besoins évalués – en particulier en terme de rénovation des bâtiments – et du souhait affirmé du gouvernement dans le prolongement du Grenelle de l'environnement de poursuivre le développement des capacités industrielles sur des filières émergentes, de consolider les grandes groupes qui sont déjà leaders mondiaux tout en favorisant les PME et de valoriser la performance environnementale comme facteur de compétitivité, il s'agit d'un secteur d'activité important et des plus cruciaux pour demain.

De nombreuses entreprises ont déjà pris l'initiative de s'installer dans l'Est parisien, confirmant ainsi l'attractivité du territoire pour l'implantation d'entreprises.

L'existence sur le périmètre élargi du cluster de la Cité Descartes, d'entreprises appartenant au secteur du développement durable est réelle puisqu'on y dénombre plus de 1 500 établissements, 20 éco-industries et 15 600 salariés. Leur petite structure leur permet de s'adapter plus rapidement aux conditions du marché et d'être plus flexibles. Cependant, pour asseoir la compétitivité du cluster et forger son identité à l'international, de grandes

entreprises de renom seront indispensables. Et l'offre d'accueil dédiée aux entreprises innovantes doit être plus dynamique encore pour constituer un cluster scientifique et technologique atteignant une masse critique qui le hisse à un rang mondial.

Bien que bénéficiant d'une solide réputation à l'échelle internationale, le pôle scientifique et technologique de la Cité Descartes doit être cependant encore mieux connecté au dynamisme économique de la Région Capitale, et au-delà, de tout le territoire national et au monde. Les collaborations, bien sûr, existent, mais elles doivent être accrues. L'obtention d'une masse critique et la connexion au monde entier sont deux des piliers d'une ville-monde efficace et performante.

C'est pourquoi le projet de loi du Grand Paris s'articule sur la création d'un nouveau réseau de transport par métro automatique de grande capacité et sur l'aménagement des territoires de développement stratégiques qu'il dessert.

Le réseau de transport en rocade, qui répond à un vrai besoin, transportera 3 millions de passagers quotidiens, soit autant que le métro actuel. Il va participer au décongestionnement du réseau de métro et de RER actuel qui est saturé, et, on peut l'espérer, aussi réduire le recours à l'automobile pour certains particuliers auxquels elle est aujourd'hui indispensable. Le réseau actuel, qui est largement radioconcentrique, ne répond pas, loin de là, à tous les besoins des citoyens. Plus rapide, plus confortable, le métro automatique permettra aussi de diminuer l'émission de gaz à effet de serre, comme nous nous sommes engagés à y parvenir en signant les accords de Kyoto.

L'autre élément clé du projet du Grand Paris, c'est l'aménagement des territoires autour des gares du réseau de métro automatique du Grand Paris. Le texte de loi permet la signature de contrats de développement territorial autour des gares pendant une durée de 18 mois. Ils pourront être signés entre l'Etat et les communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui le souhaiteront. Ainsi, les collectivités locales continueront d'être les premiers acteurs de leur développement. Ces contrats définiront de manière partenariale le cadre et les outils d'une stratégie de développement économique et urbain dans des périmètres co-définis par les signataires. Ils prévoiront le type de développement économique souhaité, la politique urbaine, le nombre et le type de logements à réaliser, les modèles de mixité sociale et fonctionnelle souhaités.

Ces contrats de développement territorial vont permettre aussi, dans un délai rapide, de réaliser certaines des propositions des dix équipes d'architectes-urbanistes que le Président de la République a invités à imaginer les visages possibles d'une ville-monde post-Kyoto. L'exposition de leurs projets, qui s'est terminée dimanche à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, a accueilli plus de 200 000 visiteurs. C'est un beau succès. Ce sont les outils proposés par la loi qui va permettre de les transformer en réalité.

Dans le cas de la Cité Descartes, par exemple, l'objectif consiste donc à réussir rapidement le passage d'un pôle scientifique à un pôle économique, qui sera appelé à devenir l'un des grands pôles mondiaux de référence dans le domaine de la construction, de la maintenance et des services de la ville durable. Et les contrats signés entre l'État et les collectivités locales lui offriront une chance unique de remodeler les espaces urbains associés, en mettant en avant éco-matériaux, le développement de projets architecturaux innovants et une vision totalement renouvelée de l'éco-durabilité urbaine qui seront inspirés par la recherche du pôle. Ce territoire sera donc un terrain d'application en grande nature du développement durable et une vitrine mondiale de l'éco-construction. Le territoire autour de la Cité deviendra dans un premier temps la vitrine de l'excellence de sa recherche et un terrain d'expérimentation et d'exposition à grande échelle qui inspirera ensuite d'autres territoires du Grand Paris.

Avec le Grand Paris, il faut inventer la ville sur la ville, à partir d'elle. Sans endommager les tissus urbains et sociaux, mais en refaisant de la ville, avec un souci de cohésion sociale, de mixité sociale et fonctionnelle. Le défi des éco-constructions ne doit pas être réservé à certains territoires, ou à certaines fonctions privilégiées. Refaire de la ville sur la ville, c'est donner à tous la possibilité de mieux vivre et dans les voies du développement durable, parce que le développement durable est affaire de tous. Il faut revenir sur la ghettoïsation inacceptable de territoires entiers et de populations entières. Ce ne peut-être fait que par un réseau de transport efficace et par un urbanisme responsable.

Cette ambition de remodelage urbain doit être accompagnée d'une expansion économique. Le projet du Grand Paris va participer à la relance du pays, au sortir de la crise. Le Grand Paris est un espoir de croissance d'abord pour la Région Capitale, mais aussi, par effet d'entraînement pour tout le territoire national.

L'aménagement des territoires, l'innovation et les transports : tels sont les piliers de ce premier acte du Grand Paris. Il s'invente aujourd'hui. C'est l'œuvre de toute une génération.

Je vous remercie de votre attention.